



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 juin 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 juin 2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 juillet 2007

**Aerodrome de Niort-Souché - Convention de facturation des
consommations d'électricité**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc
DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Paul SAMOYAU - M. Robert PLANTECOTE
- M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme
Nicole GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Annie COUTUREAU - Mme
Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - M. Bernard JOURDAIN - Mme
Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle GANDILLON - M. Yannick TARDY - Mme
Catherine REYSSAT - M. Joël RENOUX - M. Alain GARCIA - M. Marc THEBAULT -
M. Jean-Louis EPPLIN - M. Stéphane TRONEL - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme
Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance :

Excusés ayant donné pouvoir :

- Rodolphe CHALLET donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Amaury BREUILLE donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Jeanine BIMES donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Catherine REYSSAT
- Elsie COLAS donne pouvoir à Françoise BILLY
- Michel PAILLEY donne pouvoir à Bernard JOURDAIN
- Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Gérard NEBAS

Excusés :

Conseillers :

M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - Mlle Karen NALEM - Mme Catherine
DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Claudie LAROCHE - Mme Michelle LE
FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2007

DELIBERATION D20070323

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'aérodrome de Niort-Souché est alimenté par un comptage unique en électricité avec plusieurs sous compteurs divisionnaires desservant différents bâtiments.

Des hangars de particuliers mais également d'aéro-clubs implantés sur la plate forme suivant une convention d'occupation du domaine public aéroportuaire, sont ainsi alimentés en électricité par le comptage de la collectivité.

Une convention de facturation des consommations d'électricité sur la base des index relevés est ainsi nécessaire concernant les hangars appartenant à :

- l'Aéroclub des Deux-Sèvres,
- Monsieur Robert SUIRE.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les deux conventions de facturation des consommations d'électricité avec l'Aéroclub des Deux-Sèvres et Monsieur Robert SUIRE.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Le Maire de Niort

Signé

Alain BAUDIN